

0301326D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE ANDRE CHAMSON
1 AVENUE JEAN JAURES
30123 LE VIGAN CEDEX
Tel : 0467810177

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : date de prélèvement

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2019
Réuni le : 25/06/2019
Sous la présidence de : Brigitte Louge
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

proposera à la rentrée 2019 le prélèvement automatique pour les créances de cantine. Les prélèvements s'effectueront tous les dix du mois de octobre à juin. La régularisation s'effectuera les mois de décembre, mars et juin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0